

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

13 Mars 2018 – Q12

Diconche – Saintes Ouest – Parc Atlantique

Réunion publique du quartier Diconche – Saintes Ouest – Parc Atlantique, présidée par M Gérard Desrente, adjoint au Maire, en présence d'une cinquantaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- Mme Nelly Veillet, adjointe au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

***L'attractivité de la ville** passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être*

conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...

Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, **le Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).

Des aides financières sont à la disposition des propriétaires :

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,
- des logements insalubres,
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.

Puis Mme Nelly Veillet intervient pour commenter le power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides

Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement

Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration

Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

- **2018 :** Règlement du site
 - Base nautique*
 - Restauration, animation*
 - Signalétique*
 - Théâtre de verdure*
 - Jeux pour les petits, aire de pique-nique*
 - Parcours sportifs*
- **2019 :** Étude d'une plage
 - Maison de l'environnement*
 - Équipements liés au passage de la Flow Vélo*
 - Parcours libellé pêche*
 - Plan de gestion*

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① Le Fonds ancien

Les ouvrages contenus dans le « fonds ancien », à la Médiathèque, sont altérés par le temps qui passe, et ne peuvent être consultés que par des personnes habilitées, ou des habitants qui en feraient la demande spécifique. Un projet de numérisation de ces ouvrages est donc envisagé, sur le site internet de la Mairie.

② La fibre optique

Il n'existe pas de calendrier pour le déploiement de la fibre sur la ville de Saintes. Les habitants peuvent, pour plus de renseignements, se connecter sur le site internet suivant :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

A partir de ce site, ils pourront ainsi savoir à quel stade de déploiement ils se trouvent.

Il existe 4 étapes repérées par des symboles en forme de petites maisons. Si le logement n'est pas encore éligible, il est possible de cliquer sur la petite maison, puis sur : « intéressé par la fibre » et remplir le questionnaire afin de montrer à Orange son intérêt. Orange peut alors orienter le déploiement de la fibre en fonction des demandes sur un secteur.

Rappel : C'est le département qui a mis en place ce projet, qui va se dérouler jusqu'en 2020. Une mise au point sera faite sur l'avancement du dossier sur le prochain magazine municipal.

Pour l'instant force est de constater – et hélas de déplorer sans pouvoir y faire grand-chose – que tant pour internet que pour les téléphones portables, certains secteurs éloignés comme Les Pinauds, Les Tourneurs, Les Mouchets, ou d'autres, subissent un réseau très faible ou parfois inexistant.

③ Le dossier Chaucidoux

Dans le cadre de la Flow Vélo, véloroute joignant l'île d'Aix à Thiviers (Dordogne) en longeant le fleuve Charente, dont la mise en tourisme est projetée au Printemps 2018, le département de la Charente-maritime va débiter les travaux d'aménagement de la Route Départementale n° 128 entre

Saintes et Les Gonds.

La section concernée, d'une longueur de 1 200 m, est située dans la Commune de Saintes, entre l'extrémité du quai des Roches et le carrefour avec le chemin des Pins que la véloroute, après avoir traversé Saintes, doit ensuite emprunter pour rejoindre les bords de Charente en direction de Les Gonds.

Les travaux débuteront le 28 Février 2018 et se poursuivront jusqu'à la fin Mars. Durant cette période, une déviation sera mise en place entre Saintes et Les Gonds par les Routes Départementales n° 128e2 et 137, via le giratoire de Diconche. (PLAN CI-DESSOUS)

Etant donné l'accroissement attendu du trafic cycliste dès la mise en tourisme de la véloroute, il était nécessaire de réaliser un aménagement assurant le partage de la voirie, sans remettre en cause les habitudes de mobilité des utilisateurs de cette route. En effet, la Route Départementale n° 128 est caractérisée par un trafic pendulaire domicile-travail entre Saintes d'une part, Les Gonds et Courcoury d'autre part. Vu les fortes contraintes techniques associées à cet itinéraire situé en agglomération (zone humide, espace restreint, présence de réseaux enterrés), au terme des études, la seule solution envisageable a consisté en la réalisation d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), encore dénommée CHAUCIDOU pour CHAUssée à Circulation DOUce. .

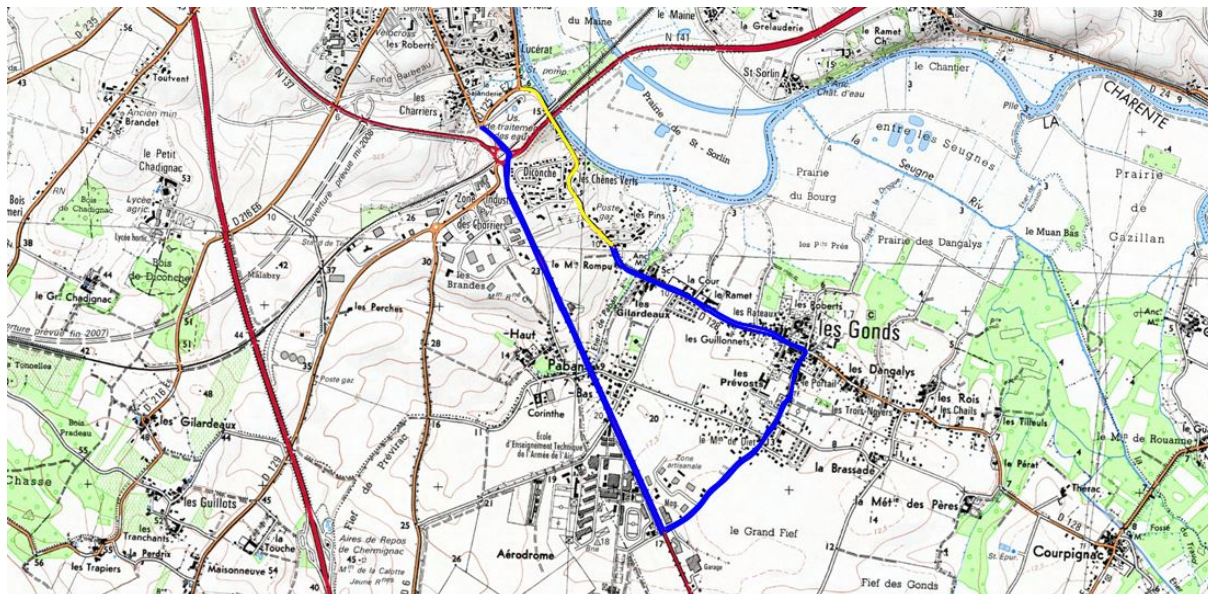
Cet aménagement, déjà expérimenté dans de nombreux départements ou agglomérations, présente le double intérêt d'améliorer le confort offert aux usagers cyclistes en matérialisant au sol des zones de circulation cyclables de 1,15m de large en rive, tout en apaisant la circulation des véhicules motorisés, appelés à circuler sur une seule voie de 3,50 m de large, en empiétant sur les zones cyclables en cas de croisement de véhicules. Afin d'adapter la vitesse des véhicules à la configuration de la voie, quatre écluses équipées de coussins berlinois seront implantées sur l'itinéraire, ainsi qu'un plateau surélevé au carrefour avec le quai des Roches.

Il sera également procédé à la réfection du revêtement de la chaussée sur toute sa largeur.

Le Département s'est associé les services du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement pour l'accompagner dans la conception et l'évaluation de l'aménagement. Une enquête sera ainsi menée auprès des usagers quelques mois après la mise en service de l'aménagement.

Cet aménagement, dont le coût s'élève à 332 000 € HT, est co-financé à 70 % par le Département et 30 % par la Communauté d'Agglomération de Saintes.

PLAN DE LA DÉVIATION



④ Route des Gonds

Avec les travaux actuels de la vélo voie verte sur le quai des Roches et sur la route des Gonds, les bus scolaires s'arrêtent à Diconche. Jusqu'à fin mars, fin des travaux, il faudra patienter pour retrouver les circuits bus habituels. Quant'aux piétons, ils pourront enfin grâce à ces travaux circuler de façon plus sécurisée de Diconche à la Table du Maroc. Néanmoins, aucune ligne régulière autre que « Allobus » n'est prévue sur cette portion de route.

⑤ Vitesse excessive et « nids-de-poule »

La route de Rétaud (au niveau de Touvent – Brandet) et la traversée des Pinauds (avec empiètement des véhicules sur les côtés au détriment des piétons et des vélos) restent dangereuses à cause de la vitesse récurrente des véhicules, d'autant, pour les vélos, qu'il n'y a pas de pistes cyclables. De nouveaux contrôles radars vont être demandés à la Police Municipale. Même constat (et mêmes solutions) chemin des Renardières, où de surcroît de gros « nids-de-poule » sont à combler. Une équipe des services voirie ira sur place rapidement pour programmer ces travaux. A noter également beaucoup de trous et nids-de-poule sur la voirie des Mouchets où une intervention devient maintenant urgente.

⑥ Arrêts de bus

Certains ont été enlevés (Route de Rétaud – Touvent Brandet). Les habitants souhaitent qu'ils soient rétablis.

⑦ Le service de ramassage des ordures ménagères

Il se dégrade, aux dires des habitants. Passages tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines, plus de ramassage des encombrants, points d'apports volontaires pour le verre et le papier, etc... La CDA, en charge de cette délégation (loi NOTRe) et qui a décidé une gestion en régie, met en avant un déficit de ce service, une forte augmentation des charges liée au tri sélectif, et l'obligation de ces restrictions budgétaires pour ne pas avoir à trop augmenter les redevances. Les habitants recommandent que les conteneurs soient mieux redimensionnés, au niveau des futurs points d'apports volontaires, souhaitent connaître le calendrier et les lieux de pose de ces P.A.V., et demandent un accès libre en déchèterie pour les ordures ménagères compte tenu de la baisse de fréquence des passages. Enfin ils voudraient qu'un responsable de la CDA soit présent aux réunions de quartiers pour s'exprimer sur ce sujet.

⑧ Signalétique

Le sens unique de la route de Gatérat n'est pas respecté. Cette voie est empruntée dans les deux sens, Saintes-Royan comme Royan-Saintes, du fait d'une signalisation peu visible. Une demande des riverains est de revoir ce problème récurrent, au niveau du parking réservé aux salariés du Centre Leclerc notamment.

⑨ Infrastructures

Les riverains entre la route des Montgougnons et Les Tourneurs, demandent un nivellement des bas-côtés, pour que les véhicules puissent se croiser.

Un trou important est signalé Chemin de Gatérat. En réalité, il s'agit d'une intervention de l'entreprise Michault missionnée par la Ville de Saintes (service « incendie ») qui doit y poser deux poteaux de borne incendie, après intervention d'AGUR sur le réseau « Eau ».

⑩ AGUR

Des travaux pour l'eau potable sont actuellement réalisés sur Les Pinauds. Bien que le tracé soit prévu plus loin, ils se sont arrêtés au Chemin des Renardières.

FIN DE LA RÉUNION